

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 18 juin 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sylvain,
- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à VITEL Fabien,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GUYMARD Jean-Luc.

SECRETAIRE DE SEANCE : CAURET Camille

Délibération n°2024-052

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 5

**AMENAGEMENT
AMENAGEMENT DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE DE MESLIN
INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE ET RENOVATION ENERGETIQUE
AVANT-PROJET DEFINITIF**

Par délibération du 25 septembre 2023, le Conseil municipal a validé le programme technique détaillé relatif à la rénovation énergétique de l'annexe de Mairie de Meslin avec intégration de la bibliothèque. Le cabinet d'architecte Loïc JUGUET de Lamballe-Armor a été retenu pour conduire les études de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Les études architecturales et techniques ont été menées, et aboutissent à un avant-projet définitif comprenant :

- Un pôle bibliothèque de 116 m² disposant d'un accès direct à un espace extérieur. Il peut être modulé en un espace libre pour des événements civils d'une trentaine de personnes. Le mobilier bibliothèque est alors rangé derrière des rideaux pour libérer l'espace.
- Un pôle mairie annexe – espace France Service, avec :

- un bureau d'accueil mutualisé affaires civiles et France Service de 16 m² avec une zone d'accueil fermée permettant de garantir la confidentialité des échanges. Une porte de secours est également prévue vers l'extérieur en cas de public difficile,
- Un bureau du Maire délégué de 13 m²,
- Un local copieur/informatique isolé (bruit, traitement thermique).
- Les espaces communs suivants :
 - un sas et hall d'entrée communs permettant d'orienter le public soit vers l'un ou l'autre pôle pouvant ainsi fonctionner indépendamment l'un de l'autre,
 - des toilettes accessibles PMR,
 - des locaux techniques et ménage,
 - un local rangement pour le mobilier évènementiel,
 - une salle de pause, vestiaires, réunion de 9 m².

Le projet prévoit l'abaissement du niveau de l'ex-salle des mariages pour une mise en accessibilité totale du rez-de-chaussée. Le bâtiment sera chauffé par une pompe à chaleur air/eau et permettra une diminution de 78% des consommations énergétiques

L'enveloppe des travaux déterminée par le maître d'œuvre est de 437 622,09 € HT. L'écart avec l'estimation du programme (360 000 € HT) s'explique notamment par des travaux de gros œuvre plus importants (abaissement niveau sol, ouvertures complémentaires) et la création d'un sas non prévu initialement mais qui offre des avantages fonctionnels (« garage » poussette, porte manteaux pour groupes scolaires).

Vu la délibération n°2023-087 du 25 septembre 2023, validant le programme technique détaillé, relatif à la rénovation énergétique de la mairie annexe de Meslin avec intégration de la bibliothèque et fixant l'enveloppe financière des travaux de cette opération à 360 000 € HT (valeur juin 2023)

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet définitif relatif à la rénovation énergétique de l'annexe de Mairie de Meslin avec intégration de la bibliothèque,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet définitif à 437 622,09 € HT (valeur juin 2024),
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

1 JUIL. 2024

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

1 JUIL. 2024

De la publication le

1 JUIL. 2024

